

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

2 476 439

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 04408**

(54) Pince à poissons.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 97/00.

(22) Date de dépôt 27 février 1980.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 35 du 28-8-1981.

(71) Déposant : LEFEVRE Claude, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Claude Lefevre,
Résidence l'Oustal bt B2, 34400 Lunel.

La présente invention concerne un instrument du type "pince" permettant d'immobiliser un poisson capturé à la pêche pour le dégorger.

Il est très difficile de neutraliser le poisson pour le sortir de l'épuissette, afin de lui retirer l'hameçon de la gueule sans éviter certaines 5 blessures occasionnées d'une part par les hameçons ou le poisson lui-même.

De plus, dans nos eaux, certains poissons sont venimeux, visqueux, d'autres mordent volontairement ou non.

En règle générale, tous les poissons présentent de nombreux pièges pour les mains, tels que : écailles, ouies, épines dorsales et ventrales, dents, 10 dards venimeux, etc ...

Le dispositif selon l'invention, permet en agissant sur deux poignées, de coincer le poisson entre deux mâchoires hérissées de pointes.

Selon la grosseur du poisson, la présente invention à trois positions de réglage. Par ailleurs, la pince est munie d'un dispositif de verrouillage 15 à sangle, permettant d'éviter une traction constante de la main sur les poignées.

Telle qu'elle est représentée, cette pince à poisson comporte deux parties 1 la partie supérieure comprend deux mâchoires 2 hérissées de pointes 3 qui immobilisent le poisson et se termine par un bec ajusté 4. La partie inférieure comprend deux poignées 5 une pour glisser les quatres doigts et l'autre pour le pouce.

Le dispositif de réglage 10 comprend trois positions ; tout l'ensemble de la pince est fixer à cet endroit par un axe 11 qui comprend deux côtés plats 12 qui coulissent dans la gorge 13.

25 Quand la pince est légèrement ouverte, les deux méplats de l'axe 11 coulissent dans la gorge pour changer d'ouverture. La pince refermée, le dispositif de réglage 10 est verrouillé.

Pour un blocage définitif de la pince et pour éviter une traction constante de la main, le dispositif à sangle 6 percé de trous 7 est fixé à une des deux 30 poignées 5 par une vis 8.

Quand le poisson est immobilisé dans les mâchoires 2 il suffit d'enfiler l'axe 9 dans le trou 7 correspondant à la sangle 6.

Le dispositif, objet de l'invention, peut être utilisé par tous les pêcheurs en mer comme en rivière afin de dégorger sans risques leurs poissons. Il permet 55 également d'attraper des crustacés armés de pinces ou des mollusques visqueux ou simplement en évitant de se salir les mains.

REVENDICATIONS

1. Pince comprenant deux machoires (2) hérisées de pointes (3) à l'interieur, à l'autre extrémité deux poignées (5) terminées par une sangle réglable (6). Les deux parties (1) sont reliées par un axe (11) prisonnier dans un dispositif de réglage (10) à trois positions, coulissant dans une gorge (12).
- 5 2. La pince selon la revendication 1, caractérisée par le moyen de saisir le poisson dans les machoires (2) et de l'immobiliser grâce aux pointes internes (3).
3. La pince selon la revendication 2, caractérisée par un dispositif (10) de réglage, selon la grosseur du poisson.
- 10 4. La pince selon la revendication 2, caractérisée en ce que le blocage définitif, s'effectue grâce au dispositif à sangle (6) qui supprime l'effort constant de la main sur les poignées (5).

11

2476439

